

Règles d'hygiène et de sécurité au sein du SDIS 79 en pandémie Grippale



Voici, parmi les mesures collectives et individuelles prises par le SDIS 79 dans son Plan de Continuité d'Activité quelques règles d'hygiène que les agents devront respecter, de manière à éviter les risques de contagion sur les lieux de travail.

Ces règles s'inscrivent dans le cadre des recommandations et dispositions de la fiche G1 annexée au plan national de prévention et de lutte

« pandémie grippale »

Post-it :

L'auto éviction doit être la règle

Un agent malade ne doit pas se rendre au travail (ni à son centre de secours s'il est sapeur-pompier volontaire). Il faut rester à son domicile pour éviter de contaminer ses collègues, et pour y être soigné.

Tout agent malade ou indisponible (SPP, SPV, PATS) informe soit son chef de centre (CIS), soit le gradé de jour (CIS sièges de Compagnie) soit la DDSIS (Service Personnel) et indique la durée prévue de son arrêt de travail.

Inversement chaque agent à nouveau opérationnel informe sa hiérarchie par les mêmes canaux que ci-dessus.

Mesures individuelles d'hygiène

Les mesures individuelles d'hygiène (lavage des mains et le port des équipements de protection) peuvent contribuer à ralentir la propagation de la grippe. Veuillez appliquer ces quelques consignes.

Se laver régulièrement les mains



Très souvent dans la journée,

Il faut **se laver les mains au savon**, de préférence liquide, et se les **sécher avec une serviette jetable ou individuelle**

NB : sous certaines conditions, il est possible de faire une Friction Hydro Alcoolique (FHA, voir page suivante)

Quand se laver les mains systématiquement ?

- en arrivant au travail et en rentrant au domicile ;
- avant de mettre un nouveau masque ;
- après être allé aux toilettes, s'être mouché, ou avoir toussé, éternué, craché...
- avant de manger ;
- aussitôt après avoir quitté les gants VSAB
- etc.



Respectez cette méthode car seule la combinaison « savonnage + frottage + rinçage + séchage » permet de se débarrasser des germes. Pour plus de détails sur « le frottage » voir les 7 points détaillés page suivante

Utilisation d'une solution hydro alcoolique

Conditions d'utilisation

La friction hydro alcoolique n'est pas une alternative au lavage des mains mais un complément.

Les mains doivent être :

- sèches
- visiblement propres (non souillées)
- sans bijoux (pour mémoire)

Les manches sont :

- courtes ou relevées

Mode d'emploi

Appliquer la dose préconisée

par le fabricant sur les mains

Frictionner énergétiquement

En respectant le temps minimum indiqué par le fabricant (en général 30 s) jusqu'à évaporation et pénétration du produit, en respectant les 7 étapes ci-dessous

Ne pas rincer

Ne pas sécher avec un essuie mains

Les 7 étapes



Mesures individuelles d'hygiène

Les masques et EPI

Selon le risque d'exposition, 2 types de masques peuvent être préconisés :

- **Le masque anti-projection (dit masque chirurgical)** : il est destiné à éviter la projection, par le porteur, de sécrétions pouvant contenir des agents infectieux (postillons, toux)
- **Le masque de protection respiratoire type FFP2** (FFP pour Pièce Faciale Filtrante) destiné à protéger le porteur contre les risques d'inhalation d'agents infectieux

Au SDIS trois niveaux d'exposition sont retenus. Ils définissent les modalités de port des équipements de protection individuelle :

● Niveau 1 d'exposition (PATS et SP) :

Pendant la phase pandémique **port de masques chirurgicaux** sur le lieu de travail (les masques usagés seront mis dans une poubelle à couvercle munie d'un sac qui intégrera la filière des déchets ménagers)



placez le masque sur votre visage et attachez-le



moulez le sur la racine du nez



abaissez le bas du masque sous le menton



Changez votre masque environ toutes les 4 heures ou quand il est mouillé

● Niveau 2 d'exposition (SP) :

Interventions pour secours ou soins à victimes dans le cadre de nos missions habituelles :

Les éléments de protection seront constitués de **gants de protection** du type habituel (usage unique type VSAV) lors des interventions pour secours à personnes ou lors des soins **et d'un masque de protection de type FFP2**. En présence d'une personne qui tousse ou fiévreuse, celle-ci sera dotée d'un masque de type anti projection ("masque chirurgical").

● Niveau 3 d'exposition (SP) :

Personnels en contact rapproché avec une victime suspecte de maladie grippale ou malade, avec nécessité de contact physique rapproché afin de pratiquer un relevage, des gestes de secourisme nécessitant un contact manuel ou la mise en œuvre de matériels de premiers secours ou de premiers soins :

La tenue sera constituée d'un masque de protection de type FFP2, de lunettes de protection, de gants, d'une sur-tenue jetable.

(voir annexes 10 et 11 du PCA pour l'habillage et le déshabillage)

Mesures collectives de protection :

Mise en place de circuits d'accès aux sites (CIS, DDSIS)

- Limiter l'accès du public
- Organiser l'accueil des fournisseurs
- Circuit de prise de poste du personnel (se laver les mains, mettre un masque...)

Eviter autant que possible les contacts physiques entre personnes

- Limiter les regroupements n'ayant pas une importance critique : réunion, formation, séance de sport, pause café, espace fumeur...
- Privilégier l'usage du téléphone ou du courrier électronique, même si les personnels concernées travaillent dans le même bâtiment
- Renoncer aux poignées de mains
- Privilégier les bureaux individuels en répartissant les personnels présents, ou à défaut respecter une distance de protection sanitaire (2m idéalement)
- Ne pas se passer les bouteilles d'eau (soutien logistique en opération)

Entretiens et réunions (si indispensables)

- Faire le plus court possible
- Choisir la plus grande salle disponible et maintenir une distance d'au moins 2m entre les personnes
- Pas de contact (pas de poignées de main...)

Hygiène des locaux

- Aérer régulièrement les locaux sur l'extérieur en ouvrant fenêtres et portes
- Arrêter les ventilations et climatisations dans les bâtiments (l'usage de ventilateurs individuels doit être limité à une vitesse minimale)
- Nettoyer les locaux comme en temps normal (même produit détergent) en renforçant la périodicité sur les surfaces que le personnel est amené à touché régulièrement (rampes d'escalier, poignées de portes, toilettes et lavabos, claviers, combinés téléphoniques...). A ce titre des lingettes seront à disposition du personnel.
- Nettoyer et désinfecter le matériel et les engins selon les protocoles habituels en apportant une attention particulière aux zones de contact (volant, levier de vitesse, radio...)

Restauration

- Établir des horaires de passage
- Élargir la plage horaire des repas si nécessaire
- S'espacer (voir schéma page suivante)
- Même en cas d'apport individuel de repas personnel type « gamelle » (boîte hermétique, sandwiches...), le repas devra se faire, pour des raisons d'hygiène, dans la salle de restauration.

Self DDSIS79

Parcours du consommateur

DD SIS touchée par grippe A ou niveau national d'alerte 6

Je me sers, le menu est sans choix, je trouve sur mon plateau mon verre et mes couverts

Je déjeune sans vis-à-vis

2 m

Je sors par la salle « Vanille », je dépose mon plateau sur le chariot

Je me lave les mains dans les sanitaires à l'entrée du self

Je dépose mon masque usagé dans une poubelle ad-hoc, je me désinfecte les mains avec du gel hydro-alcoolique et je mets mon nouveau masque